

DEMANDES D'EQUIVALENCE

Les candidats non titulaires d'un des titres ou diplômes requis peuvent demander une équivalence au titre de leur expérience professionnelle.

DIPLOMES REQUIS POUR LES CONCOURS ITRF EXTERNES

Concours	Diplôme requis	Demande d'équivalence possible au titre :
INGENIEUR DE RECHERCHE	Diplômes classés au niveau 7 (anciennement I) (Master, DEA, DESS)	<ul style="list-style-type: none"> • du diplôme (diplôme délivré par un établissement public ou privé ; titre universitaire étranger) • de la qualification professionnelle
INGENIEUR D'ETUDE	Diplômes classés au niveau 6 (anciennement II) (Licence)	<ul style="list-style-type: none"> • de la qualification professionnelle uniquement
ASSISTANT INGENIEUR	diplômes classés au niveau 5 (anciennement III) (DEUG, BTS, DUT, DEUST)	
TECHNICIEN DE RECHERCHE	Classe normale (TCN) : diplômes niveau 4 (anciennement IV) (Baccalauréat) Classe supérieure (TCS) : diplômes niveau 5 (anciennement III) (DEUG, BTS, DUT, DEUST)	
ADJOINT TECHNIQUE	diplômes classés au niveau 3 (anciennement V) (CAP, BEP)	